



ALAN, UNE FORFAITURE

Le ministère refuse de communiquer aux représentant·e·s du personnel les raisons du choix d'Alan pour notre PSC. Ceci renforce notre suspicion sur les conditions de sa sélection. Rappelons que la start-up ALAN ne respecte pas les critères inscrits dans le protocole d'accord signé par l'administration et les syndicats :

- pas de solidarités inter catégorielle et intergénérationnelle
- pas de permanences physiques
- quid des actes de préventions ?
- Quelles conditions de travail des salarié·es d'ALAN (et combien sont-ils?)
- une start-up créée en 2016, sans assise financière, pire avec 250 millions d'€ de pertes cumulées
- Hébergement des données à l'étranger



N'oublie pas de **signer en ligne la pétition** « non à Alan comme opérateur de notre Protection sociale complémentaire ! » <https://chng.it/sBhpd2gvHx>

BEREZINA SUR LES EMPLOIS

Les mouvements locaux C et B sont sortis vendredi dernier à la DRFIP44. Nous avons donc la vérité des prix sur la situation désastreuse de l'emploi dans la plupart des services. Cette situation met en péril des

services qui ne voient pas comment ils vont pouvoir remplir leurs missions à compter de septembre. Quand bien même un nouveau recrutement d'une quarantaine de nouveaux contractuel·les va combler quelques trous, il manque à cette heure 120 emplois B et C. Autre effet de bord, le mouvement s'est fait de manière aléatoire dans le cadre de la gestion de la pénurie. Ainsi, on peut ne pas avoir eu son premier vœu quand bien même il reste des emplois vacants sur le poste convoité à l'issue du mouvement ! Tout ça va améliorer l'ambiance générale.

FIN DE LA PÉNALISATION DES GROSSESSES ?

Après l'interpellation des syndicats, le gouvernement Bayrou a décidé d'engager un "travail technique" pour **revenir sur l'application de la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie aux femmes enceintes du service public**. "Nous nous engageons à trouver rapidement un véhicule normatif permettant d'assurer formellement que les agentes publiques enceintes ne soient en aucun cas pénalisées" annonce le ministère. Heureusement !

MISSIONS FONCIÈRES : UN RAPPORT CLAIR

La commission des Finances du Parlement vient de rendre son rapport suite à une mission d'information « relative aux dysfonctionnements dans la gestion des impôts locaux et leurs conséquences ». L'intitulé de la mission est éloquent quoique le terme « dysfonctionnements » euphémise totalement la situation. Si à ce jour, l'exercice de certaines missions se « redresse », la catastrophe est toujours en cours pour la gestion de la Taxe d'Urbanisme (TU). Les rapporteurs ont pu constater **l'absence totale de liquidation des taxes d'urbanisme par la DRDFIP dans certains départements** lors des deux premières années de mise en œuvre du transfert de la mission à la DGFIP (2023). Au 31 décembre 2024, la DGFIP avait réalisé sur l'ensemble du territoire français **1 584 liquidations de taxes d'urbanisme au titre de 2023 et 78 506 liquidations et acomptes aux grands comptes au titre de 2024** correspondant à des dossiers de liquidation dont elle avait la charge. Les montants de TU correspondant à ces liquidations s'élèvent, pour 2023, à près de 400 000 euros et à 38,8 millions d'euros pour 2024 selon les remontées Chorus au 31 décembre 2024, pour 1,6 milliards encore liquidés par la DDTM... Rappelons que la moyenne des TU liquidées sur la période 2019-2023 est d'environ 2,3 milliards d'€ par an ! Bref, on liquide presque rien de la TU 2024 dans un contexte de décrochage de la mission. Naufrage total !